



ACTIONS

DNCA Invest Beyond Semperosa

**Investir dans des entreprises ayant une contribution
environnementale et/ou sociale positive**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Il existe un risque de perte en capital.

DNCA
INVESTMENTS

DNCA Invest Beyond Semperosa

- Un fonds favorisant la transition économique durable en investissant dans des entreprises ayant une contribution environnementale et/ou sociale positive.
- Une gestion de conviction.
- Un fonds ISR favorisant les entreprises exposées positivement à la transition durable.



voir définition page 4

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

UNE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET/OU SOCIALE POSITIVE EN INVESTISSANT DANS LES ACTIONS COTÉES

Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) publiés en septembre 2015 désignent les axes prioritaires de développement à l'échelle mondiale à horizon 2030.

Ils constituent un cadre de référence commun pour l'action des gouvernements et des acteurs privés en faveur des grands défis économiques, environnementaux et sociaux.

Le fonds sélectionne des entreprises ayant des contributions environnementales et/ou sociales positives environnementaux et sociaux positifs en relation avec les ODD que DNCA Finance a identifié comme pertinents pour l'univers des actions cotées : santé et bien-être, eau propre et assainissement, énergie propre, industrie innovante et infrastructure, villes durables, consommation et production responsables, lutte contre le changement climatique...

La sélection de valeurs éligibles dans le fonds DNCA Invest Beyond Semperosa se fait en deux étapes. Tout d'abord une analyse extra-financière issue de notre modèle propriétaire ABA (Above & Beyond Analysis) combinant les deux dimensions de la Responsabilité d'Entreprise et de la Transition Durable. Seules les entreprises présentant une bonne gestion des risques de responsabilité et une contribution à la transition économique durable sont éligibles. Ensuite une analyse financière (qualité fondamentale, valorisation et liquidité) détermine l'entrée d'une valeur en portefeuille et son poids.

TRANSPARENCE ET MESURE DE LA CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET/OU SOCIALE POSITIVE

La transparence est un enjeu majeur des fonds ISR. Ainsi, DNCA Finance propose systématiquement des indicateurs financiers et extra-financiers dans les reportings du fonds. Notamment, la société de gestion mesure l'exposition aux enjeux de la transition durable et communique la répartition du portefeuille en fonction de ce niveau d'exposition.

POINT D'ATTENTION DNCA Invest Beyond Semperosa permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de DNCA Finance.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

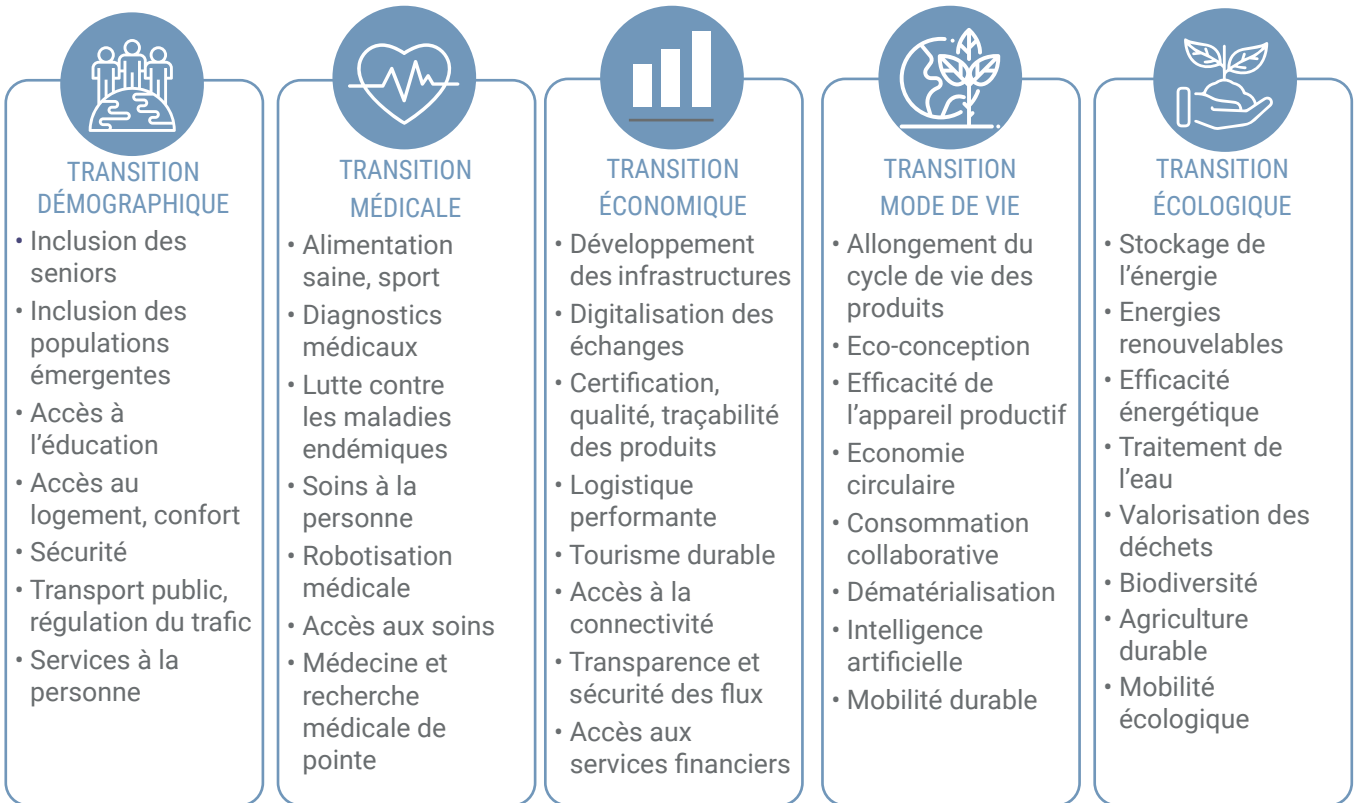
L'ÉQUIPE DE GESTION*

Le fonds est géré par Léa Dunand-Chatellet, Romain Avice et Adrien Le Clainche. Léa Dunand - Chatellet est Directrice du Pôle «Investissement Responsable» et dispose de plus de 25 ans d'expérience dans la gestion ISR de conviction. Romain Avice, responsable adjoint du Pôle «Investissement Responsable» et Adrien Le Clainche sont spécialistes des actions européennes.

La complémentarité de leurs profils constitue un atout pour la gestion du fonds : il existe une forte cohérence entre la gestion de conviction actions et la recherche d'impact ISR. Les gérants mènent ainsi des analyses sur les entreprises à la fois du point de vue financier et extra-financier.

* Équipe actuelle susceptible d'évoluer dans le temps.

ANALYSES RÉALISÉES PAR L'ÉQUIPE DE GESTION SUR LES ACTIVITÉS CONTRIBUANT POSITIVEMENT À LA TRANSITION DURABLE



PROFIL DE RISQUE

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque lié aux actions ; risque lié à la gestion discrétionnaire ; risque de liquidité ; risque de taux ; risque de change ; risque de crédit ; risque de contrepartie ; risque ESG ; risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de DNCA Finance sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

OBJECTIF DE GESTION

Le Compartiment vise à surperformer l'indice suivant libellé en euro : Euro Stoxx NR (symbole Bloomberg : SXXT Index)** calculé dividendes nets de retenue à la source réinvestis, sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

** Indice de référence regroupant les cinquante plus importantes capitalisations boursières de la zone Euro. Il est disponible sur www.stoxx.com

EN SAVOIR +

	Part A	Part I
Société de gestion	DNCA Finance	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%	
- d'investissements durables	100%	
Nature juridique	Compartment de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA Invest	
Classification	Actions Européennes	
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	Euro Stoxx 50 Net Return. Indice de référence regroupant les cinquante plus importantes capitalisations boursières de la zone Euro. Il est disponible sur www.stoxx.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Date de création	17/12/2018	
Code ISIN	LU1907595398	LU1907595125
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA), Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
Investissement minimum	Néant	200 000 euros
Frais d'entrée ⁽²⁾ maximum	2,00% acquis au réseau distributeur	
Frais de sortie ⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.86% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'an dernier → dont rétrocession au réseau distributeur : 0,90%	1.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'an dernier → dont rétrocession au réseau distributeur : 0,10%
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant effectif peut varier en fonction des volumes achetés et vendus	
Commission de performance ⁽³⁾	20% de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice Euro Stoxx Net Return avec High Water Mark. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu	
Valeur liquidative d'origine	100 €	
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h00 (centralisation chez BPSS Luxembourg)	
Décimalisation	Dix-millième de parts	
Indicateur Synthétique de Risque ⁽⁴⁾	1	2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec l'OPC. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1907595398/detail> (part A) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1907595125/detail> (part I) ou sur le site internet <https://www.dnca-investments.com>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation FDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1907595398/detail> (part A) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1907595125/detail> (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llelabelisr.fr.



L'initiative «Towards Sustainability» veut aider tous les types d'investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Elle veut également encourager les institutions financières à offrir une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement et en français sur demande auprès de DNCA. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.dnca-investments.com. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, mis à jour en février 2023.

DNCA Invest Beyond Semperosa est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA INVEST, gérée par DNCA Finance.

DNCA Finance - Société Anonyme au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIF2ID 2.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658 euros – 329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.